

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 01 août 2023 à 19h30

Convocation du 27 juillet 2023

Présents : Carole HUP, maire ;
Rémi HANON et Françoise LALLEMAND maire-adjoints et ;
Denis GEOFFRAY, Sandrine HADJADJE et Françoise PRIEUR conseillers municipaux.

Absents excusés : Corentin BONNEVIE, Aurélien GAUTHIER ayant donné pouvoir à Rémi HANON et Delphine LARBALETIER ayant donné pouvoir à Sandrine HADJADJE

Absent : Bruno MARCHAND.

Secrétaire : Françoise PRIEUR a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de madame le Maire qui demande aux conseillers s'ils ont bien tous été destinataires du compte rendu qui a été envoyé par mail. Ils répondent qu'ils l'ont bien tous reçu. Aucune remarque n'étant faite, il est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR	
Délibération 2023-24	Protection sociale complémentaire des agents : APPROUVÉE

Délibération 2023-24 : Protection sociale complémentaire des agents : annule et remplace la délibération n°2023-22 du 18 juillet 2023

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré pour la mise en place de la protection sociale complémentaire et ses conditions d'application lors du dernier conseil municipal. Elle précise qu'il n'avait pas été explicité clairement qu'une modulation pouvait être appliquée et propose que les montants soient différents selon que l'agent soit à mi-temps ou moins (de 1 heures jusqu'à 17h30 hebdomadaires) ou supérieur à un mi-temps (de 17h30 à 35 heures hebdomadaires). La protection sociale complémentaire sera obligatoire dès le 01/01/2025 pour les agents communaux. Pour ce faire, 2 procédures sont proposées : la convention de participation et la labellisation ; la première étant plus restrictive, elle propose de choisir la procédure de labellisation. Ensuite il convient de fixer les risques souscrits : les risques « santé » ou ceux dits de « prévoyance » ou les deux ; elle propose de prendre en compte ces 2 risques. Enfin, il faut déterminer le montant alloué à chaque agent. Concernant le risque « santé », le minimum est de 15 € par mois, la moyenne nationale de 25 € et pour la « prévoyance » minimum de 7 € par mois et 12 € en moyenne. Elle propose donc de fixer les montants de participation à hauteur des minimums légaux pour les agents à mi-temps ou moins et au niveau des moyennes nationales pour les agents dont le temps de travail hebdomadaires est supérieur à un mi-temps.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la mise en place de la protection sociale complémentaire avec une procédure de labellisation, prise en compte des risques « santé » et « prévoyance » à hauteur des minimums légaux pour les agents à mi-temps ou mois (jusqu'à 17h30 hebdomadaires) soit 7 € pour la prévoyance et 15 € pour la santé et, pour les agents dont le temps de travail hebdomadaire est supérieur à un mi-temps (à partir de 17h30 hebdomadaires) de 25 € pour la santé et prévoyance pour 12 €.

CHARGE Madame le Maire de transmettre cette délibération au Centre de Gestion et de mettre en place cette protection sociale complémentaire après leur accord.

Informations et questions diverses :

- Fibre optique à la Mairie : la Mairie dispose enfin de la fibre optique après plus d'un an. En effet, il y avait des problèmes sur les réseaux enterrés qui ont enfin été résolus.
- Problème de réception téléphonique : certains administrés qui sont reliés à l'antenne de Thennelières n'ont plus beaucoup de réseaux car celle-ci a été touchée par la foudre. La réparation est envisagée prochainement par les services concernés.
- Fil téléphonique tombé à la sortie du village : madame le Maire a appelé les services d'ORANGE car un fil téléphonique était tombé sur la route à la sortie du village en direction de Rouilly-Saint-Loup. Ils ont fini par se déplacer après plusieurs appels téléphoniques.
- Les recettes du vide-greniers et du 14 juillet sont bonnes, reste à faire la différence avec les dépenses afin d'obtenir le résultat réel.
- Travaux de voirie et de sécurité : la commission urbanisme va faire un point à la rentrée. Des devis pour la sécurité devant la Mairie ont été reçus mais ne prennent pas en compte les eaux pluviales, contrairement aux autres déjà en notre possession ; ce point sera à revoir avec les services de TCM, compétents en la matière.
- Réunions des commissions : pour rappel, les commissions lancent les études, étudient les offres reçues et proposent des solutions, mais les décisions sont prises en conseil municipal. De plus, madame le Maire doit être au courant des échanges (copie des mails ou autres) et la Mairie doit aussi avoir des comptes-rendus (même succincts) afin de pouvoir répondre au mieux aujourd'hui et les années à venir aux personnes qui demanderaient des informations.
- Demande de location de salle pendant les congés d'été : les demandes seront étudiées au fur et à mesure pour voir qui fera l'état des lieux.
- Mariage prévu le 19 août 2023 : Sandrine HADJADJE sera la secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 19h50.



Le Maire,

Carole HUP